

Acier inoxydable pour l'industrie alimentaire - Règlement CE 1935/2004 ou CE 2023/2006

Sur la base de la législation européenne relative aux denrées alimentaires et en s'appuyant sur les informations de nos fabricants, nous pouvons confirmer par la présente que l'acier inoxydable dans les qualités/normes courantes est conforme aux exigences du règlement CE 1935/2004 et de la sécurité alimentaire selon le règlement CE 2023/2006 et le règlement américain FDA (Food/Drug Administration).

SAUTER METALL AG

Quality-Management

Marcel Ambord

Fehraltorf, 02.04.2025